



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 560-2022

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **560-2022** a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 février 2022 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures des rues Avelin-Péloquin et Curé-Vanasse et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt ans.

Peuvent prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel www.sainteannedesorel.ca et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

Par le MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,
le 18 février 2022.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 22^e jour de février 2022.

Maxime Dauplaise,
greffier-trésorier et directeur général